

est presque réduit à néant par cinquante années d'extraction de phosphate, du 13 décembre 1963, pour l'Asie, pour la création d'un pays rattaché à l'Australie par un traité d'amitié. Au sujet des sessions ordinaires de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, le Conseil a approuvé l'opinion de la mission d'étude de la Nouvelle-Guinée, laquelle il était temps d'y créer un véritable parlement représentatif, ainsi qu'il convenait de se fixer comme date-limite pour cette mesure. Le 19 décembre 1963.

Au cours du débat de l'Assemblée sur le rapport du Comité des Dix-Sept, le secrétaire parlementaire auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Heath Macquarrie, a défini, au cours d'un discours important, les positions du Canada vis-à-vis des problèmes coloniaux. Parlant en séance plénière le 23 décembre 1962, il a énuméré les principes du Canada en la matière:

- a) respecter les libertés et les droits fondamentaux de l'homme;
- b) faciliter le passage du régime colonial à l'autonomie puis à l'indépendance chez tous les peuples qui le désirent, eu égard aux considérations pratiques de stabilité interne;
- c) appliquer à l'échelle mondiale les principes de la déclaration des Nations Unies sur le colonialisme;
- d) aborder les problèmes particuliers du colonialisme en tenant compte de chaque situation et adapter les méthodes à chaque cas;
- e) obligation pour les Nations Unies de tenir compte des responsabilités des autorités administrantes ainsi que des aspirations du territoire concerné en cause.

Appliquer à l'échelle mondiale les principes de la déclaration des Nations Unies sur le colonialisme, cela supposait évidemment, "à une époque où une évolution pacifique et ordonnée de tous les peuples vers une indépendance viable représente l'une des plus hautes aspirations de l'humanité", que l'on ne pourrait se fermer les yeux sur la situation troublante et déplorable de quelque 96 millions de personnes victimes des empiètements successifs de l'impérialisme soviétique. L'attention de l'ONU devrait donc se tourner vers l'empire soviétique et porter tout spécialement sur ses infractions contre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ces problèmes devraient être examinés au cours des discussions de l'Assemblée sur ces droits et libertés et sur la condition des peuples sous tutelle de toutes les parties du monde. "Nous avons pour but," a dit M. Macquarrie, "de mettre en relief la contradiction de l'URSS qui réclame à grands cris pour d'autres des droits et des privilèges qu'elle refuse aux populations asservies de l'empire soviétique".

Questions administratives et budgétaires

L'Assemblée a pris une décision capitale au sujet du financement des opérations de l'Organisation, visant au maintien de la paix, et elle a, en outre, approuvé diverses résolutions importantes d'ordre administratif et budgétaire que lui ont recommandées la Cinquième Commission. En vertu de l'une d'elles, (adoptée sans opposition le 19 décembre) l'Assemblée proroge pour un an, soit jusqu'au 1^{er} décembre 1963, le plan des conférences arrêté dans sa résolution 1202 (XII) du 13 décembre 1963. Par ailleurs, l'Assemblée a adopté un budget pour l'exercice 1963-1964, le 31 décembre 1963, et a recommandé les modifications à apporter aux statuts de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, le 19 décembre 1963.